

Bundesamt für Aussenwirtschaft
Office fédéral des affaires économiques extérieures
Ufficio federale dell'economia esterna

an	S/M/DJ				a/a
Datum	3.12.87				
Visa	S/M/DJ				DJ
EDA		03.12.87	-9		
Ref. p. B. 15.21. Youg.					

3003 Bern,
Bundeshaus Ost le 30 novembre 1987

☎ 031/61 22 66

Ihr Zeichen
Votre signe
Vostra siglaUnser Zeichen
Notre signe
Nostra sigla
Youg. 877.3 - Ri/fd

Ambassade de Suisse

B e l g r a dVisite à Berne du Ministre yougoslave O. Kovac (K)
(25 novembre 1987)

Monsieur l'Ambassadeur,

Le Ministre Kovac a été accueilli par l'Ambassadeur Ph. Lévy en présence de MM. A. Lautenberg, Ministre (DFAE), R. Jecker, Vice-Directeur (OFAEE) et du soussigné. Il a également été reçu par le Secrétaire d'Etat F. Blankart. Comme vous le savez, le représentant des autorités yougoslaves entendait présenter, à cette occasion, les récentes mesures économiques prises par ses autorités. Ses propos peuvent se résumer comme suit:

1. Le programme économique du Gouvernement fédéral du 14 novembre répond à 2 objectifs:

- Lutte contre l'inflation;
- Base devant permettre à la fois un réaménagement de la dette extérieure et la conclusion d'accords avec le FMI et la Banque Mondiale d'aide financière et d'ajustement structurel à long terme.

Le FMI et les banques commerciales ont largement souscrit à ce programme. Tout au plus, des réserves ont été formulées par le Fonds sur certains points spécifiques tels que les taux d'intérêt. Ces réserves ont été prises en considération dans le plan définitif.

2. Le Gouvernement n'entendait pas seulement prendre des mesures temporaires destinées à agir sur l'offre et la demande. Il a décidé de mettre en place des réformes fondamentales d'ajustement structurel.

En matière de politique monétaire, il s'est fixé pour objectif une refonte du système bancaire, en particulier de son fonctionnement. Les banques ne seront désormais plus contrôlées par les entreprises qui, le plus souvent, sont les propres débiteurs des banques elles-mêmes. Le secteur bancaire sera indépendant, sans pour autant mettre en cause les fondements du système socialiste autogestionnaire. Cette réforme doit en premier lieu permettre une meilleure allocation des ressources par des décisions économiquement viables. L'activité des banques étrangères sera encouragée, notamment grâce à la nouvelle législation sur les "joint ventures" qui se voudra attractive.

Le domaine fiscal fera lui aussi l'objet de mesures d'ajustement structurel. A l'avenir, le Gouvernement fédéral verra ses recettes fiscales augmenter sensiblement. Il sera en effet en droit de prélever une taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Cet impôt remplacera celui actuellement en vigueur sur le chiffre d'affaires. En outre, les autorités fédérales seront habilitées à imposer les bénéfices des firmes et des individus. Cela revient à dire que le Gouvernement central ne verra plus ses recettes dépendre, outre de la taxe sur le chiffre d'affaires, des droits de douane et de quelques transferts en provenance des Républiques et Provinces autonomes.

D'autre part, K a signalé que les taxes dans le secteur bancaire ne seront plus utilisées pour couvrir le déficit budgétaire mais pour assurer les besoins du secteur bancaire lui-même. Les autorités fédérales continueront néanmoins à accorder l'importance que mérite le déficit budgétaire. Tout au plus, celui-ci devra être réduit par d'autres moyens.

Ces différentes mesures doivent conduire à la mise en place d'un système fiscal unifié au niveau national.

3. Les autorités fédérales ont décidé de corriger les distorsions de prix sur le marché yougoslave en procédant à une augmentation massive des prix de plusieurs produits. Simultanément, elles ont décidé de dévaluer le dinar, de quelque 25 %, par rapport aux principales monnaies convertibles. Cette mesure doit permettre de fixer un cours du dinar qui tienne compte de cette hausse massive de certains prix intérieurs. Afin d'éviter que le nouveau rapport des prix soit par trop rapidement modifié, le Gouvernement a décidé un gel des prix pour une durée de 6 mois.
4. Une autre mesure d'assainissement a été introduite: une réduction de la consommation publique par le biais d'un contrôle des salaires et pensions. Il devrait en résulter, d'une part, une augmentation des ressources de production pour l'exportation et, d'autre part, une croissance de l'épargne. Si, dans certains secteurs, les salaires ne sont pas gelés, encore faudra-t-il que leur augmentation à l'avenir ne dépasse pas celle de l'épargne de l'entreprise concernée. Enfin, toute indexation devra désormais se situer au-dessous du taux d'inflation.
5. Au terme de cette période de gel et de blocage de certains prix et salaires, le Gouvernement s'est fixé, en accord avec la Banque Mondiale, un objectif ambitieux: la libéralisation des prix, des importations et du taux de change. Toute la question est de savoir si un tel défi pourra être relevé dans un délai relativement court, se questionne K.
6. S'exprimant sur la dette domestique, K a indiqué que le Gouvernement est fermement décidé à éviter que les pertes des entreprises demeurent non couvertes, tel que c'est le cas aujourd'hui à la suite du mauvais fonctionnement du

système bancaire. La Yougoslavie ne peut se permettre de continuer à vivre au-dessus de ses moyens. Les entreprises yougoslaves confrontées à des difficultés financières ne seront plus épargnées. Elles pourront être mises en faillite.

Au titre de la dette extérieure, la Yougoslavie, devait rappeler K, n'est plus en mesure de faire face à ses obligations envers les banques commerciales privées. Elle bénéficie depuis juillet dernier d'un "standstill" pour le règlement du principal alors qu'elle continue à s'acquitter de ses obligations envers les gouvernements créanciers. (Cette situation n'est pas pour plaire aux banques, devait relever K.)

A partir du 2 décembre prochain, une délégation du FMI, qui devrait également comprendre des représentants des banques commerciales, séjournera à Belgrade. Cette visite aura pour principal objectif de définir des relations formelles entre la Yougoslavie et le Fonds. Deux possibilités sont envisageables dans ce contexte:

- Reconduction d'un accord de confirmation (Stand by);
- Accord au titre du système "Extended Funds Facilities".

K estime qu'un accord final avec le FMI devrait intervenir en janvier prochain. Bien que le Conseil d'administration du Fonds soit censé être saisi d'un tel accord au plus tôt dans un délai de trois mois, K prévoit que les relations de la Yougoslavie avec le Fonds soient définitivement sous toit à fin février. C'est dire que les travaux du Club de Paris pourront être engagés sitôt après, étant bien entendu qu'une décision des gouvernements créanciers pourrait être assortie d'une clause d'application rétroactive.

K a rappelé la proposition que les autorités yougoslaves entendent soumettre aux gouvernements. Elle correspond à ce que nous connaissons:

- a) Nouveau rééchelonnement des créances déjà consolidées ainsi que des montants dus arrivant à échéance entre 1988 et 1990 (aucune modification de la "cut off date" du 2 décembre 1982 ne devrait, semble-t-il, intervenir);
- b) Rééchelonnement de créances non encore consolidées, antérieures à décembre 1982, totalisant un montant de quelque 300 mio. de \$. (A la question de savoir ce que représentait ce montant, K n'a pu donner de réponse);
- c) Maintien de l'octroi de la garantie des risques à l'exportation (GRE) au profit de nouveaux crédits bancaires à moyen et à long termes;
- d) Nouvelles options offertes aux créanciers par le biais de l'octroi de "notes" payables en dinars et de "swaps" sous la forme de placements en investissements.

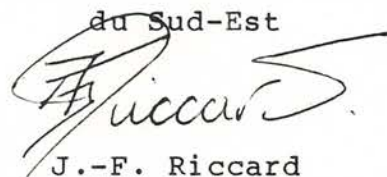
* * *

A l'écoute de ce programme, un certain scepticisme demeure de mise. Ne tente-t-on pas à Belgrade, une nouvelle fois, de recourir à des expédients? Est-ce que les mesures d'ajustement structurel sont réellement suffisantes pour neutraliser les velléités traditionnelles à l'égard du pouvoir central et de sa politique? On peut en douter! Là encore, nous gagnons le sentiment que le Gouvernement fédéral n'a pas le courage politique et les moyens nécessaires de prendre les décisions radicales qui apporteraient le changement dont la Yougoslavie a un urgent besoin. Il reste prisonnier de son propre système socio-politico-économique.

- 6 -

En vous remerciant des récentes contributions que vous nous avez adressées sur le sujet traité dans ce rapport, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de notre considération distinguée.

Service des pays d'Europe
du Sud-Est



J.-F. Riccard

Copie à: Ambassade de Suisse, Washington
Ambassade de Suisse, Paris
Service économique et financier, DFAE
Division politique I, DFAE